

PLAN LOCAL D'URBANISME  
MODIFICATION N°1  
DOCUMENT GRAPHIQUE  
PARTIE NORD

Echelle : 1/5 000'

Atelier d'Urbanisme et d'Architecture  
8 rue Victor La Garange - 69006 Lyon  
tél : 04 78 48 76 07 fax : 04 78 48 73 05

Pièce n°	Approbation révision générale	Enquête publique modification n°1	Approbation modification n°1
05.2	4 novembre 2016	du 22 mai 2019 au 21 juin 2019	12 juillet 2019



0 250 500 750 1000 m

Sainte-Croix-en-Jarez

Pavezin

Saint-Paul-en-Jarez

Chuyer

- Eléments du paysage à protéger**
- sites remarquables à protéger (L151-23 du code de l'urbanisme)
  - alignement végétal participant à la composition paysagère à protéger (L151-23 du code de l'urbanisme)
  - espaces végétalisés à protéger (L151-23 du code de l'urbanisme)
  - élément bâti patrimonial à protéger (L151-19 du code de l'urbanisme)
  - mur et muret à protéger (L151-19 du code de l'urbanisme)
  - ★ changement de destination en zone agricole (L151-14 et 2 du code de l'urbanisme)

- Autres informations**
- espace boisé classé (L151-14 et 2 du code de l'urbanisme)
  - emplacements réservés pour voirie (VI) et autres (R1-41 du code de l'urbanisme)
  - Initiatives toutes activités à préserver (L151-16 du code de l'urbanisme)
  - construction nouvelle ou à venir non indiquée au cadastre
  - Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation en zone urbaine. La desserte et l'aménagement de ce secteur doit s'organiser à partir des indications de voirie et des principes de composition définis dans les orientations d'aménagement et de programmation.

- ZONES A URBANISER**
- ALA : zone à urbaniser, destinée à assurer à terme, le développement de la commune sous la forme de quartiers nouveaux. Cette zone comprend un secteur ALA1 avec des règles d'implantation spécifiques.
  - ALB : zone à urbaniser, destinée à assurer à terme, le développement de la commune sous la forme de quartiers nouveaux. Cette zone comprend un secteur ALB1 avec des règles de hauteur spécifiques et un sous-secteur ALB1v avec des règles de stationnement spécifiques.
  - ALU : zone à urbaniser, destinée à assurer à terme, le développement d'une zone dédiée aux activités industrielles et artisanales dans le prolongement de la ZA du Planil. Son ouverture à l'urbanisation est soumise à une procédure de modification du PLU.

- ZONES AGRICOLE**
- A : zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres.
  - Aco : secteur inconstructible lié à la trame verte et bleue.
  - Ah : secteur où l'aménagement des constructions existantes est admis sous certaines conditions.
  - Ap : secteur bâti patrimonial à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.
  - As : secteur inconstructible.
  - Azh : secteur inconstructible lié à la présence de zones humides.

- ZONE NATURELLE**
- N : zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux naturels et des paysages.
  - Nco : secteur inconstructible lié à la trame verte et bleue.
  - Nj : secteur où l'aménagement des constructions existantes est admis sous certaines conditions.
  - Nl : secteur naturel inconstructible lié à la présence de jardins.
  - Nli : secteurs liés à des activités de loisirs ou de plein air, où certaines constructions et installations sont admises sous conditions.
  - Nzh : secteur naturel inconstructible lié à la présence d'une zone humide.

- ZONES URBAINES**
- UA : zone urbaine centrale correspondant au cœur du village ancien de la commune, immédiatement constructible.
  - UB : zone urbaine immédiatement constructible, de densité moyenne en périphérie immédiate du centre ancien.
  - UC : zone urbaine immédiatement constructible, de faible densité où les constructions sont édifiées en règle générale en retrait des voies publiques et en ordre discontinu par rapport aux limites séparatives de propriété.
  - UCa : secteur correspondant au cœur ancien des hameaux avec des règles de densité spécifiques.
  - UI : zone urbaine équipée à vocation économique, à dominante artisanale ou tertiaire.
  - Uid : secteur correspondant à des activités liées aux traitements des déchets.

- ZONES A URBANISER**
- ALA : zone à urbaniser, destinée à assurer à terme, le développement de la commune sous la forme de quartiers nouveaux. Cette zone comprend un secteur ALA1 avec des règles d'implantation spécifiques.
  - ALB : zone à urbaniser, destinée à assurer à terme, le développement de la commune sous la forme de quartiers nouveaux. Cette zone comprend un secteur ALB1 avec des règles de hauteur spécifiques et un sous-secteur ALB1v avec des règles de stationnement spécifiques.
  - ALU : zone à urbaniser, destinée à assurer à terme, le développement d'une zone dédiée aux activités industrielles et artisanales dans le prolongement de la ZA du Planil. Son ouverture à l'urbanisation est soumise à une procédure de modification du PLU.



n°	localisation, n° de parcelle	surface	désignation	bénéficiaire
11	Le Buisson	3 475 m²	Aménagement du canal sur la RD 7 pour permettre le rechargement des cars	Commune
12	La Barge	400 m²	Élargissement de la VC 237 et aménagement de la voirie	Commune
13	Néne-Dame	140 m²	Élargissement du chemin rural	Commune
14	Roche-Croix	200 m²	Élargissement de la RD 30	Commune
15	La Selve	200 m²	Élargissement de la RD 30	Commune
16	Combe-Croix	200 m²	Aménagement du canal RD 7 / RD 19	Commune
17	Le Bancet	200 m²	Aménagement du canal VC 175	Commune
18	La Chapelle	1 000 m²	Aménagement du canal VC 175	Commune
19	La Chapelle	200 m²	Aménagement du canal	Commune
20	La Barge	50 m²	Accès parking existant depuis le des Trés Saintes	Commune
101	Les Bœufes	1 300 m²	Urban Les Bœufes / Les Nénes (DAP 175)	Commune
102	Les Bœufes	400 m²	Aménagement du canal RD 7 / Rue des Bœufes	Commune
103	Les Bœufes	100 m²	Aménagement canal RD 7 / VC 175	Commune
104	La Barge	100 m²	Création d'une voie de desserte (DAP 175)	Commune
105	Pavezin	2 000 m²	Création d'une voie de desserte (DAP 175)	Commune

n°	localisation, n° de parcelle	surface	désignation	bénéficiaire
81	Les Courtes	4 700 m²	Désamortissement du canal	Commune
82	A / 1131-138 / 1139 / 1401-1402 / 1403-1404 / 1405-1406 / 1407	13 375 m²	Mise en conformité du site de l'ancienne décharge	Commune
83	Néne	1 820 m²	Aménagement d'un parking	Commune
84	Les Orlé	220 m²	Aménagement d'un espace public	Commune
85	Néne-Dame	417 m²	Aménagement d'un espace public	Commune
86	La Barge	1 890 m²	Aménagement d'un parking 80 ou équipements sociaux	Commune
87	VC 175 / 176 / 177	97 m²	Aménagement de places de stationnement	Commune
88	Chambard	1 170 m²	Création d'un espace public	Commune
89	La Barge	200 m²	Création de stationnement	Commune
90	La Barge	50 m²	Urban parking / Rue des Trés Saintes / Rue de la Chapelle	Commune
91	Les Orlé	100 m²	Urban parking / médiathèque / Impasse de la Boulogne	Commune